

Des VOIX: A l'ordre.

L'hon. M. HANSON: Qui dirige ce comité, est-ce vous ou le président?

M. le PRÉSIDENT: A l'ordre. Je crois que l'honorable député de Fort-William a la parole.

M. MacNICOL: Il n'est pas à son siège.

L'hon. M. HANSON: Quelle que soit la raison que le ministre de la Défense nationale puisse invoquer pour se justifier, le fait demeure qu'après l'expédition de Dieppe le major général Roberts fut réduit à un grade inférieur et transféré d'un poste de commandement à un poste administratif.

Une VOIX: Cela a déjà été nié.

L'hon. M. HANSON: Que pouvons-nous en déduire? Je pose la question au ministre. Je n'ai pas l'intention d'entamer une discussion au sujet de la tragédie de Dieppe. Ce fait en dit long sur l'intelligence et le jugement de ceux qui avaient charge de cette opération là-bas; le général Roberts m'est totalement inconnu. Il a été limogé, et pour quel motif sinon le mécontentement auquel il a donné lieu à titre de chef? Voilà une question que je pose au ministre.

L'hon. M. RALSTON: Je n'ai qu'à dire à mon honorable ami que je lui ai déjà répondu une fois; de fait, je crois bien que c'est deux fois. Le raid sur Dieppe a eu lieu le 18 août, si je ne me trompe. L'unité de renforts a été confiée au général Roberts au mois de février, soit six mois plus tard. Si Dieppe avait été la cause de son transfert, aurait-on laissé le général Roberts commander une division pendant tout ce temps?

L'hon. M. HANSON: Je ne sais pas.

L'hon. M. RALSTON: Je ne le crois pas. J'ai déjà dit et je le répète au comité et à mon honorable ami que ce transfert en vertu duquel le général Roberts se chargeait d'une unité de renforts et qu'il prenait sous sa direction des milliers d'hommes de plus...

L'hon. M. HANSON: Un poste administratif.

L'hon. M. RALSTON: Non; loin de là; n'avait absolument rien à voir avec sa conduite à Dieppe. C'est tout ce que j'ai à dire à ce sujet. Loin d'être administratif, ce poste exige des connaissances des plus étendues sur la question de l'entraînement et des exigences des manœuvres; car cet homme forme des soldats.

L'hon. M. HANSON: Ce n'est pas lui qui va les conduire au combat.

L'hon. M. RALSTON: Puis, c'est la première fois qu'on décidait de confier à un major

général une unité de renforts de l'armée canadienne. Mon honorable ami ne saurait contredire ce qui est écrit dans ce livre qui décrit exactement la conduite du général Roberts à cette occasion. Je laisse à juger aux honorables députés et à la population s'il se trouve, ici ou au pays, un homme qui osera prétendre que, dans les circonstances dépeintes par M. Saunders dans son étude des opérations de Dieppe, le général Roberts n'a pas su accomplir son métier de chef compétent.

Autre observation. L'honorable représentant de Parkdale a dit qu'il avait fait allusion au général Roberts et non au haut commandement. Je me permets de lire les mots qu'il a employés et que je trouve à la page 3153 du compte rendu:

Je désire ajouter un mot au sujet des honneurs remportés par l'armée canadienne au cours d'engagements. Après presque quatre années de guerre, ces honneurs se résument à deux faillites tragiques, Hong-Kong et Dieppe.

Ceci est à noter:

Ces engagements n'étaient pas des faillites si l'on considère que les soldats et les officiers s'étaient engagés à combattre courageusement jusqu'à la mort;...

S'agit-il du général Roberts ou non?

...ces faillites résultent de la mauvaise direction de la part des officiers supérieurs.

L'honorable député dit qu'il ne visait nullement les officiers supérieurs. Je laisse à la Chambre et au pays le soin de décider ce qu'il a voulu dire dans ces remarques. Je prétends que c'est là un énoncé inexact et irréflecti, un énoncé de l'honorable député n'aurait pas dû se permettre étant donné la gravité du sujet qu'il discutait.

L'hon. M. BRUCE: Je désire dire quelques mots en marge des observations que vient de formuler le ministre.

M. le PRÉSIDENT: A l'ordre. L'honorable représentant de Fort-William a cédé sa place à l'honorable représentant de York-Sunbury, et je crois qu'il devrait avoir le droit de prendre la parole maintenant.

M. McIVOR: Monsieur le président, nous avons ce soir une belle séance mouvementée. J'ai une requête à formuler au ministre de la Défense nationale, mais je tiens auparavant à rendre hommage à ses hautes qualités. Il est beaucoup plus indulgent que je ne pourrais jamais l'être, car quelqu'un qui montre du doigt et frappe du poing doit être sérieux. A ceux qui trouvent à redire de la conduite des membres du Gouvernement je dirai qu'il vaudrait mieux pour eux substituer la douceur à la violence, car ils obtiendraient davantage.

L'hon. M. HANSON: L'honorable député voudrait que nous flanchions.